

Conseil Municipal du 31 mars 2010

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN		X		M. MOGIS
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT	X			
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER	X			
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME. FICET

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. Arnaud LAURENT**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 DECEMBRE 2009 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 décembre dernier, vote reporté à cette séance.

Report de la question pour vérification des votes exprimés à la question 1.

Concernant la question 1, les votes sont : 3 voix contre, 20 voix pour.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la séance du 29 décembre dernier.

2) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS 2010 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (MM. METAIS et MALANDRIN), adoptent le compte-rendu de la séance du 16 mars dernier.

3) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE » DU MERCREDI 24 FEVRIER 2010 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY		X		
M. DUFOUR	X			
M. BARRE			X	
M. BELLIERE	X			
Mme MORIN		X		
M. LOSSON (Suppléant)				
M. MALANDRIN (Suppléant)				

COMPTE RENDU

- Préparation du budget 2010
- Questions diverses

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNEE 2010

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009	Subventions 2010	Observations 2010
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750.00 €	33 adhérents	750.00 €		Provision de 750.00 €	Pas de réponse
ACPG	Forfait 400.00 €	61 adhérents	Forfait 400.00 €	59 adhérents	Forfait de 450.00 €	61 adhérents
AFN	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait de 150.00 €	18 adhérents
ADMR	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie
COMITE ECHANGES CULTURELS	500.00 € + 1 000.00 € (subv. except)	Documents reçus en mairie	Forfait 500.00 € <i>Provision : 500.00 € NON MANDATEE</i>	Provision pour manifestation exceptionnelle	Forfait de 500.00 €	62 adhérents
LES AMIS DU 15 AOUT	7 622.00 €	Documents reçus en mairie	7 622.00 € +Subv. except : 3000.00 €	Subvention except. pour combler le déficit de l'association	8 000.00 €	Documents reçus en mairie
AMICALE DES MAIRES	0 €	Pas de document reçu en mairie	25.00 €		Provision de 25.00 €	Pas de document reçu en mairie
CLUB DE L'AMITIE	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 9.00 € pour la Maison de Retraite Total : 831.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents
ATELIER DE LECTURE	3 100.00 €	102 adhérents	3 100.00 €	86 adhérents	3 100.00 €	115 adhérents

BANQUE ALIMENTAIRE	0 €	Pas de document reçu en mairie	1 079.00 €	Documents reçus en mairie	716.00 € demandés	Documents reçus en mairie
ADM Association départementale des maires	232.38 €		232.38 €	Documents reçus en mairie	235.17 €	Documents reçus en Mairie
DOUDEVILLE ACCUEIL	10.00 € pour les adhérents de – 18 ans 5.00 € pour les adhérents de + de 18 ans Montant de la Subv : 710 + 955 = 1 665.00 €	Adhérents de – 18 ans : 71 Adhérents de + 18 ans : 191	Plafonnement de la subvention à 1 500.00 €	Adhérents de – 18 ans : 117 Adhérents de + 18 ans : 138	1 500.00 €	249 adhérents
ATTELAGE	0 €	219 membres	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	225 adhérents
QUILT EN CAUX	150.00 € + 350.00 € (subv. except)	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	17 adhérents
FEDERATION MUSICALE DE FRANCE	300.00 €	Frais de jury de l'école de musique	267.00 €	Frais de jury de l'école de musique	Provision de 300.00 €	Frais de jury de l'école de musique
PAYS DE CAUX TERRE DE MEMOIRE 1939/1945	0 €	Pas de document reçu en mairie	<i>Provision de 50.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de réponse
LA RENAISSANCE	4 575.00 €	Documents reçus en mairie	4 575.00 €	45 adhérents	Provision de 4 500.00 €	40 adhérents
COMITE DES FETES DE VAUTUIT	450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €		<i>Provision de 150.00 € MANDATEE</i>		150.00€	
ENSEMBLE POUR LES ENFANTS	50.00 €	22 adhérents	Forfait : 50.00 €	12 adhérents	0 €	En voie de dissolution

AU CŒUR DU LIN	350.00 €		<i>Provision de 50.00 € NON MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie
CAUE	258.20 €		300.00 €	Pas de document reçu en mairie	276.98 €	Appel de 276.98 €
FSL	1 919.76 €		<i>Provision de 2 000.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	Provision de 2 000.00 €	Pas de document reçu en mairie
PIGEONS CLUB			Forfait : 50.00 €	11 adhérents	Forfait : 50.00 €	10 adhérents
LA PREVENTION ROUTIERE			<i>Provision de 50.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	150.00 €	Documents reçus en mairie
AMF Association des maires de France			471.71 €	Documents reçus en mairie	414.16 €	Documents reçus en mairie
LA MARQUISE DOUDEVILLAIS E					0 €	Pas de document reçu en mairie
A3DE					0 €	Ne souhaite pas de subvention communale
JOKKER ENDAM					0 €	Pas de document reçu en mairie
U.C.A.D					30.00 € par 45 commerçants = 1 350.00 euros 1 000.00 euros pour le lancement de l'association 2 350.00 euros	
S.P.A					300.00 euros	
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE					5 650.00 euros	
TOTAL	27 838.34 euros		31 012.09 euros		36 257.31 euros	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN demande le nombre de doudevillais qui ont été concernés par l'aide octroyée *via* le F.S.L.

Mme FICET répond qu'elle fournira le nombre de doudevillais qui ont été concernés par cette aide financière.

Concernant la subvention octroyée à l'association « Sauvegarde du Patrimoine », M. GEMEY regrette que la Communauté de Communes, qui participait en 2009 à hauteur de 11 500.00 euros, ne participe aujourd'hui qu'à 5 000.00 euros pour la fête du lin.

M. GEMEY estime que la Communauté de Communes ne joue pas son rôle dans le domaine de l'animation et de la culture.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la commission « Vie associative » du 24 février dernier.

4) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 02 MARS 2010 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS		X		
MME LEGER			X	
M. FORTIN			X	
MME CURDEL			X	
MME MORIN		X		
MME DUROZEY (suppléante invitée)				
MME LECLERC (suppléante invitée)				

Invitées présentes : Mme TONNERRE
Mme MARTIN
Mme ROUGEOLLE

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2009/2010 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Primaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Primaire	Total 2009/ 2010	Total 2008/ 2009
Ecole BRETON		132		108	240	254
Ecole MENSIRE	74		69		143	145
Ecole Ste Marie	8	23	49	93	173	164
	Collège					
Collège A. RAIMBOURG	378					

Soit un total de **934** enfants scolarisés à Doudeville.

2-VOYAGES SCOLAIRES :

En 2009, une somme de 10.70 euros a été allouée par élève pour les écoles maternelle et élémentaire.

Sorties culturelles programmées pour l'école maternelle en 2010 :

- Abbaye de Saint Martin de Bocherville
- Forêt de Roumare
- Parc de Varengville sur Mer ou Offranville

Sorties culturelles programmées pour l'école élémentaire en 2010 :

- Sortie au Rayon Vert (pour les Cp et Ce₁) + CLIS
- Sortie « Ecole et cinéma » : projection de trois films (Ce₂/Cm₁/Cm₂)
- Sortie au musée des Beaux Arts de Rouen (Cm₁)
- Sortie pour le cycle 3 – EANA pour EDD (éducation au développement durable)
- Sortie de fin d'année pour les Cp/ Ce₁/ Ce₂ à définir

Rappel Budget 2009 :

Ecole maternelle : 145 élèves x 10.70 = 1 551.50 euros

Ecole élémentaire : 254 x 10.70 = 2 717.80 euros

Total dotation « voyages scolaires » : 4 269.30 euros

Avis de la Commission pour le budget 2010 :

Mme TONNERRE demande la reconduction de la somme allouée.

Mme MARTIN demande une augmentation de la somme allouée par élève, à hauteur de **12.00 euros**.

Ecole maternelle : $143 \text{ élèves} \times 11.00 \text{ euros} = 1\,573.00 \text{ euros}$

Ecole élémentaire : $240 \times 11.00 \text{ euros} = 2\,640.00 \text{ euros}$

Total dotation « voyages scolaires » : 4 213.00 euros

3- FOURNITURES SCOLAIRES :

Ecole élémentaire :

En 2009, une somme de 35.00 euros par élève de l'école élémentaire a été allouée.

Rappel Budget 2009 :

35.00 euros par élève soit $254 \times 35 = 8\,890.00$ euros

Manuels scolaires : **1 000.00** euros alloués en 2009 pour l'achat de livres scolaires

Petit matériel : **380.00** euros pour l'achat de CD ROM d'anglais

Matériel sportif : **230.00** euros, en 2009

Avis de la Commission pour le budget 2010 :

Mme MARTIN demande une dotation de 40.00 euros par élève (pas d'augmentation depuis 2007).

36.00 euros par élève soit $240 \times 36 = 8\,640.00$ euros

Manuels scolaires : **1 200.00** euros alloués pour l'achat de livres scolaires

Mme MARTIN demande une dotation de 2 000.00 euros si les 40 euros/enfants ne sont pas accordés.

Petit matériel : **380.00** euros pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

Matériel sportif : **230.00** euros

CLIS : **500.00** euros pour la classe de CLIS, qui comptait **12** élèves en 2009.

Avis de la Commission pour le budget 2010 : Reconduction pour la classe de CLIS Ecole maternelle :

En 2009, une somme de 35.00 euros par élève de maternelle a été allouée.

Rappel Budget 2009 :

35.00 euros par élève soit $145 \times 35 = 5\ 075.00$ euros

Considérant l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010, la Commission scolaire doit prévoir au budget les sommes induites par l'arrivée de 13 élèves supplémentaires :

35.00 euros par élève soit $13 \times 35 = 455.00$ euros

Considérant la reconduction des sommes allouées aux fournitures scolaires, pour l'école maternelle et la prise en compte de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010,

Le montant minimum à inscrire au budget 2009 était de : **5 530.00 euros**

Avis de la Commission pour le budget 2010 :

36.00 euros par élève soit $143 \times 36 = 5\ 148.00$ euros

4- CLASSES DECOUVERTES, CLASSES CULTURELLES :

Quelle subvention devons-nous accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour financer les classes découvertes ? En 2008-2009, une subvention de 32.01 euros par élève Doudevillais avait été accordée.

- Sortie à la galerie Duchamps + sortie à Paris (classe de CLIS)
- Classe de découverte – fin de scolarité Cm₂ (Auvergne)

Rappel Budget 2009 :

Total dotation « classes découvertes – classes culturelles » :

Ecole élémentaire : $139 \times 32.01 = 4\,449.39$ euros

Avis de la Commission pour le budget 2010 :

Ecole élémentaire : $132 \times 33.00 = 4\,356.00$ euros

Mme MARTIN nous informe que depuis quatre années, un voyage de fin de primaire est mis en place. Malgré la participation des parents, de la commune et de la coopérative, celle-ci voit son solde réduire sensiblement, surtout cette année.

Mme MARTIN demande une dotation de 40.00 euros par élève doudevillais.

Mme TONNERRE nous informe qu'il est envisagé de faire une classe de découverte pour les grandes sections pendant l'année scolaire 2010/2011. Elle demande le même montant de dotation par élève que pour l'école élémentaire.

Concernant la demande formulée par Mme TONNERRE, la commission propose de provisionner une somme de 33.00 euros par élèves doudevillais de l'école maternelle, pour l'année scolaire 2010/2011, si le projet se confirme.

5- FETES DE NOEL :

5.1) Ecole maternelle :

Pour l'année 2009 :

La Commission scolaire avait décidé de porter la somme allouée aux fêtes de Noël à 8.00 euros par enfant de l'école maternelle :

Ecole maternelle : $145 \text{ élèves} \times 8.00 \text{ euros} = 1\,160.00$ euros

Considérant l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2009/2010, la Commission scolaire doit prévoir au budget les sommes induites par l'arrivée de 13 élèves supplémentaires :

$13 \text{ élèves} \times 8.00 \text{ euros} = 104.00$ euros

Total dotation « Fêtes de Noël » pour l'école maternelle en 2009 : 1 264.00 euros

Avis de la Commission pour le budget 2010 :

Ecole maternelle : $143 \text{ élèves} \times 8.00 \text{ euros} = 1\,144.00$ euros

5.2) Ecole élémentaire :

Pour l'année 2009 :

La Commission scolaire décide de porter la somme allouée aux fêtes de Noël à 5.00 euros par enfant de l'école élémentaire :

Ecole élémentaire : $254 \times 5.00 \text{ euros} = 1\,270.00 \text{ euros}$

Avis de la Commission pour le budget 2010 :

Mme MARTIN demande de porter cette dotation à la même hauteur que pour l'école maternelle, à savoir 8.00 euros par élève.

Ecole élémentaire : $240 \times 6.50 \text{ euros} = 1\,560.00 \text{ euros}$

6- R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) SUBVENTION :

La commission a accordé une subvention de 305.00 euros pour l'année 2009.

Avis de la Commission pour le budget 2010 : Reconstitution de la subvention de 305.00 euros.

7 -MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE :

La Commission Scolaire, sur proposition des Directrices des écoles, a confié la maintenance informatique à la société ORDI.NET de Doudeville.

Avis de la Commission pour l'année 2010 :

Les directrices sont satisfaites des prestations effectuées par cette société.

8- INTERVENANT EN MUSIQUE :

En 2009, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 250.00 euros pour la commande des CD nécessaires à l'initiation musicale.

Avis de la Commission pour l'année 2010 : Reconstitution de la dotation de 250.00 euros.

9- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE (Dotation, Achat livres) :

En 2009, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.

En 2009, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 200.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école maternelle.

Avis de la Commission pour l'année 2010 : Reconduction des dotations.

Mme MARTIN nous informe que la coopérative scolaire participe à hauteur de 1000.00 euros et poursuivra.

Mme TONNERRE ajoute que la coopérative de l'école MENSIRE participe également aux achats de livres pour la bibliothèque de l'école maternelle.

10 – PISCINE :

Pour l'école élémentaire :

Entrées piscine et transport : période du 1^{er} février au 18 juin 2010
(sont concernés : 2 Cp – 2 Ce1 – la classe de CLIS)

Le lundi : 37 élèves x 4.70 euros + 119.00 euros par séance pour le transport
= 292.90 euros, par lundi. (15 lundis)

Le mardi : 46 élèves x 4.70 euros + 119.00 euros par séance pour le transport
= 335.20 euros, par mardi. (16 mardis)

Le vendredi : 12 élèves x 4.70 euros + 110.00 euros par séance pour le transport
= 166.40 euros, par vendredi. (14 vendredis)

Coût total :

- Lundis : 4 393.50 euros
- Mardis : 5 363.20 euros
- Vendredis : 2 329.60 euros

Soit : 12 086.30 euros

Avis de la Commission pour l'année 2010 :

Les membres de la commission scolaire s'accordent pour contacter la Communauté de Communes de la région d'Yvetot, afin de connaître les tarifs et prestations de leur piscine intercommunale.

11 – INVESTISSEMENT 2009 :

Ecole élémentaire :

Isolation – faux plafonds – MORICE : 17 707.69 euros

Toilettes – ANGER : 14 541.21 euros

Toilettes – TIERCELIN : 2 332.20 euros

Ecole maternelle :

Fourniture d'un fax – CORBEL THIERRY : 199.50 euros

Extension du photocopieur – TOSHIBA : 1 297.66 euros

Mobilier – DELAGRAVE : 2 893.90 euros

12 – BUDGET INVESTISSEMENT 2010 :

1- Ecole maternelle :

Définitions des besoins pour 2010

Matériel :

Par ordre de priorité :

- Une télévision
- Imprimante laser couleur pour le bureau de la directrice
- 2 imprimantes (5 si possible)
- Trois écrans pour les ordinateurs

Travaux divers :

- Aménagement de la cour de récréation (marquage au sol de parcours)
- Tableau aimanté pour chaque classe (dimensions déjà fournies)

Avis de la Commission pour l'année 2010 :

Des devis vont être demandés pour la télévision et le matériel informatique.

2- Ecole élémentaire :

Définitions des besoins pour 2010

Matériel :

Par ordre de priorité :

- Renouvellement du mobilier scolaire, classe par classe (Cm₁ en premier)
- Matériel informatique : Ordinateur du bureau de la secrétaire
- Achat de quatre ordinateurs : voir pour l'achat d'ordinateurs d'occasion et/ou demander une subvention pour financer ces acquisitions (quatre renouvellements éventuels)

Travaux divers :

- Peinture des couloirs (RDC et étage)
- Peinture de la salle des maîtres

Avis de la Commission pour l'année 2010 :

Concernant l'école élémentaire, des travaux de zinguerie et le changement des fenêtres de la bibliothèque doivent être envisagés.

Pour le mobilier et l'équipement en bureautique, des devis vont être demandés.

13 – QUESTIONS DIVERSES :

Mme MARTIN informe les membres de la commission que trois classes de l'école élémentaire seront occupées, pendant les vacances de Pâques : une correspondance de l'inspection académique devrait suivre.

FIN DE SEANCE A 20H30

ECOLE ELEMENTAIRE		DOTATIONS 2009	DEMANDES 2010	PROPOSITIONS COMMISSION
VOYAGES SCOLAIRES		2 717,80	2 880,00	2 640,00
FOURNITURES SCOLAIRES		11 000,00	11 710,00	10 950,00
CLASSES DECOUVERTES		4 449,39	5 280,00	4 356,00
FETES DE NOEL		1 270,00	1 920,00	1 560,00
RASED		305,00	305,00	305,00
INITIATION MUSICALE		250,00	250,00	250,00
BIBLIOTHEQUE		400,00	400,00	400,00
PISCINE		11 882,50	12 086,30	12 086,30
		32 274,69	34 831,30	32 547,30
ECOLE MATERNELLE		DOTATIONS 2009	DEMANDES 2010	PROPOSITIONS COMMISSION
VOYAGES SCOLAIRES		1 551,50	1 573,00	1 573,00
FOURNITURES SCOLAIRES		5 075,00	5 148,00	5 148,00
CLASSES DECOUVERTES				
FETES DE NOEL		1 160,00	1 144,00	1 144,00
BIBLIOTHEQUE		200,00	200,00	200,00
		7 986,50	8 065,00	8 065,00

Avis et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la commission scolaire du 02 mars dernier.

5) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE « FRAIS DE FONCTIONNEMENT » DU 15 MARS 2010 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
MME LEGER			X	
M. FORTIN	X			
MME CURDEL		X		
MME MORIN		X		
MME DUROZEY (suppléante invitée)				
MME LECLERC (suppléante invitée)				

NOM DE LA COMMUNE	Présents	Absents excusés	Absents
AMFREVILLE LES CHAMPS	X		
ANNEVILLE	X		
BACQUEVILLE EN CAUX		X	
BENESVILLE	X		
BRACHY			X
CANVILLE LES DEUX EGLISES	X		
CARVILLE POT DE FER	X		
FULTOT	X		
GONZEVILLE	X		
HARCANVILLE	X		
HEBERVILLE	X		
LAMBERVILLE			X
PRETOT VICQUEMARE			X
REUVILLE			X
ROBERTOT	X		
ROUTES	X		
ST LAURENT EN CAUX	X		
ST PIERRE BENOUVILLE		X	
VAL DE SAANE			X
SAINTE MARIE DES CHAMPS			X
SASSEVILLE			X
SIVOSS ETALLEVILLE - BERVILLE	X		

1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2009/2010 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Primaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Primaire	Total 2009/ 2010	Total 2008/ 2009
Ecole BRETON		132		108	240	254
Ecole MENSIRE	74		69		143	145
Ecole Ste Marie	8	23	49	93	173	164
	Collège					
Collège A. RAIMBOURG	378					

Soit un total de **934** enfants scolarisés à Doudeville.

2-BILAN DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES PUBLIQUES :

2-1 - ECOLE ELEMENTAIRE J.BRETON - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2008-2009 a été dressé pour l'école élémentaire BRETON.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

225 800.12 euros

Pour mémoire : 2007/2008 : 235 444.79 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

7 851.99 euros

Pour mémoire : 2007/2008 : 9 843.76 euros

Le déficit s'établit à 217 948.13 euros.

Pour l'année 2007/2008, le déficit était de 225 601.03 euros.

Pour un total de 254 élèves dont 115 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 858.06 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 848.12 euros, pour 266 élèves.

2-2 - ECOLE MATERNELLE MENSIRE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET RECETTES :

Le bilan comptable de l'année scolaire 2008-2009 a été dressé pour l'école maternelle MENSIRE.

Il apparaît un montant total des dépenses de :

175 541.14 euros

Pour mémoire : 2007/2008 : 173 784.50 euros

Le montant total des recettes s'élève à :

380.00 euros

Pour mémoire : 2007/2008 : 0 euros

**Le déficit s'établit à 175 161.14 euros.
Pour l'année 2007/2008, le déficit était de 173 784.50 euros.**

Pour un total de 145 élèves dont 62 hors Doudeville, la dépense par élève s'élève à 1208.01 euros.

Pour mémoire, l'année précédente, le bilan a fait apparaître un coût par élève de : 1215.28 euros, pour 143 élèves.

FIN DE LA COMMISSION

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la commission « frais de fonctionnement » du 15 mars dernier.

6) SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE GAZ DE LA REGION DE DOUDEVILLE – OURVILLE - FAUVILLE – PARTICIPATION COMMUNALE 2010 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2010 au Syndicat mixte d'électrification rurale et de gaz de la région de Doudeville - Ourville - Fauville.

Notre participation pour 2010 s'élève à 6 954.85 euros.

Notre participation pour 2009 s'élevait à 6 971.32 euros, fiscalisée.
Notre participation pour l'année 2008 était de 7 120.00 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2010**.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la fiscalisation de la participation au Syndicat mixte d'électrification rurale et de gaz de la région de Doudeville - Ourville – Fauville, pour l'exercice 2010.

7) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS SCOLAIRE ET SPORTIVE DE DOUDEVILLE - PARTICIPATION COMMUNALE 2010 :

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2010 au Syndicat intercommunal à vocations scolaire et sportive de Doudeville.

La participation pour 2010 s'élève à 61 838.55 euros.

La participation pour 2009 s'élevait à 61 082.56 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2008 était de 58 752.00 euros, fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2007 était de 59 901.23 euros, mandatée le 06/05/2008.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2010**.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent la fiscalisation de la participation au Syndicat intercommunal à vocations scolaire et sportive de Doudeville, pour l'exercice 2010.

8) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS SCOLAIRE ET SPORTIVE DE DOUDEVILLE - CHOIX DES COMPETENCES COMPLEMENTAIRES – PREMIERE ETAPE DE LA REFORME DES STATUTS DU SIVOSS :

Le Conseil syndical du SIVOSS, réuni le 2 février dernier, a approuvé l'inscription de la compétence « animations sportives extra-scolaires » et « animation d'un conseil intercommunal de la prévention ».

Ces compétences complémentaires sont au choix de chaque commune puisque le syndicat devient ainsi « à la carte ».

La première étape de la modification de ces statuts consiste à connaître les communes qui souhaitent adhérer à ces nouvelles compétences complémentaires.

Une copie de la correspondance du SIVOSS est annexée à l'ordre du jour.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. MALANDRIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le SIVOSS a créé des compétences obligatoires qui incombent à toutes les communes membres. Aujourd'hui, le SIVOSS propose la création de compétences supplémentaires, à la carte, pour les communes désirant y souscrire.

Ce positionnement, selon M. MALANDRIN, manque de lisibilité pour l'avenir. Ces compétences optionnelles auraient pu être proposées par la Communauté de Communes.

De plus, M. MALANDRIN précise que l'on ne connaît pas aujourd'hui les conséquences financières futures de ces nouvelles compétences : les communes adhérentes à ces nouvelles compétences « signent un chèque en blanc » au SIVOSS.

Enfin, M. MALANDRIN indique que la ville de Doudeville s'est déjà inscrite dans ces deux compétences proposées par le SIVOSS : en ce qui concerne les compétences sportives (entretiens des terrains de football et subventionnement des associations sportives) et extension de l'activité du centre de loisirs vers un public adolescent pour ce qui concerne la prévention de la délinquance.

M. DURÉCU ajoute qu'il est globalement en accord avec les remarques de M. MALANDRIN : il y a peu de lisibilité sur le fonctionnement du Conseil de prévention tel qu'il a été présenté en Conseil Syndical.

M. LOSSON rappelle la démarche initiée par le SIVOSS : la Communauté de Communes a refusé de prendre ces deux compétences proposées par le SIVOSS. C'est pourquoi, le SIVOSS a décidé de proposer ces nouvelles compétences optionnelles aux communes. En ce qui concerne le « sport à la carte », cette compétence s'adresse aux communes qui seraient éloignées des structures sportives de Doudeville.

M. GEMEY ajoute que Doudeville n'a aucun intérêt à adhérer à ces deux compétences. De plus, la compétence sportive pourrait avoir un effet d'éviction au niveau des associations (en terme d'emplois du temps des enfants).

Les membres du Conseil Municipal, par 22 voix contre et 1 abstention (MME. LECLERC), refusent les compétences complémentaires proposées par le SIVOSS : « animations sportives extra-scolaires » et « animation d'un conseil intercommunal de la prévention ».

g) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2010 :

A) SUBVENTIONS COMMUNALES 2010 - ARTICLE 6574 :

Les membres des Commissions « Vie Associative » et « Jeunesse et Sports » ont demandé à chaque association de fournir la liste officielle des adhérents, avant d'effectuer le versement des subventions.

Le montant total de l'article est de 107 000.00 euros afin de tenir compte d'éventuelles demandes dans l'année 2010.

De plus, il y a lieu de prévoir le versement de la subvention d'équilibre au CCAS pour le budget primitif 2010 de 70 017.00 euros, somme inscrite au Budget Primitif du CCAS, imputé à l'article 657362 du budget primitif de la Ville.

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observation s 2009	Subventions 2010	Observations 2010
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750.00 €	33 adhérents	750.00 €		Provision de 750.00 €	Pas de réponse
ACPG	Forfait 400.00 €	61 adhérents	Forfait 400.00 €	59 adhérents	Forfait de 450.00 €	61 adhérents
AFN	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait 150.00 €	17 adhérents	Forfait de 150.00 €	18 adhérents
ADMR	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie	3 100.00 €	Documents reçus en mairie
COMITE ECHANGES CULTURELS	500.00 € + 1 000.00 € (subv. except)	Documents reçus en mairie	Forfait 500.00 € <i>Provision : 500.00 € NON MANDATEE</i>	Provision pour manifestation exceptionnelle	Forfait de 500.00 €	62 adhérents
LES AMIS DU 15 AOUT	7 622.00 €	Documents reçus en mairie	7 622.00 € +Subv. except : 3000.00 €	Subvention except. pour comblé le déficit de l'association	8 000.00 €	Documents reçus en mairie
AMICALE DES MAIRES	0 €	Pas de document reçu en mairie	25.00 €		Provision de 25.00 €	Pas de document reçu en mairie
CLUB DE L'AMITIE	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 9.00 € pour la Maison de Retraite Total : 831.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents	5 € par adhérents 150 adhérents Montant Subv. 750.00 € + 9 cotisations à 10.00 € pour la Maison de Retraite Total : 840.00 €	150 adhérents
ATELIER DE LECTURE	3 100.00 €	102 adhérents	3 100.00 €	86 adhérents	3 100.00 €	115 adhérents
BANQUE ALIMENTAIRE	0 €	Pas de document reçu en mairie	1 079.00 €	Documents reçus en mairie	716.00 € demandés	Documents reçus en mairie

ADM Association départementale des maires	232.38 €		232.38 €	Documents reçus en mairie	235.17 €	Documents reçus en Mairie
DOUDEVILLE ACCUEIL	10.00 € pour les adhérents de – 18 ans 5.00 € pour les adhérents de + de 18 ans Montant de la Subv : 710 + 955 = 1 665.00 €	Adhérents de – 18 ans : 71 Adhérents de + 18 ans : 191	Plafonnement de la subvention à 1 500.00 €	Adhérents de – 18 ans : 117 Adhérents de + 18 ans : 138	1 500.00 €	249 adhérents
ATTELAGE	0 €	219 membres	0 €	Pas de document reçu en mairie	0 €	225 adhérents
QUILT EN CAUX	150.00 € + 350.00 € (subv. except)	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	22 adhérents	Forfait : 300.00 €	17 adhérents
FEDERATION MUSICALE DE FRANCE	300.00 €	Frais de jury de l'école de musique	267.00 €	Frais de jury de l'école de musique	Provision de 300.00 €	Frais de jury de l'école de musique
PAYS DE CAUX TERRE DE MEMOIRE 1939/1945	0 €	Pas de document reçu en mairie	Provision de 50.00 € MANDATEE	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de réponse
LA RENAISSANCE	4 575.00 €	Documents reçus en mairie	4 575.00 €	45 adhérents	Provision de 4 500.00 €	40 adhérents
COMITE DES FETES DE VAUTUIT	450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie	450.00 €	Documents reçus en mairie
CROIX ROUGE FRANCAISE	150.00 €		Provision de 150.00 € MANDATEE		150.00€	
ENSEMBLE POUR LES ENFANTS	50.00 €	22 adhérents	Forfait : 50.00 €	12 adhérents	0 €	En voie de dissolution
AU CŒUR DU LIN	350.00 €		Provision de 50.00 € NON MANDATEE	Pas de document reçu en mairie	0 €	Pas de document reçu en mairie
CAUE	258.20 €		300.00 €	Pas de document reçu en mairie	276.98 €	Appel de 276.98 €

FSL	1 919.76 €		<i>Provision de 2 000.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	Provision de 2 000.00 €	Pas de document reçu en mairie
PIGEONS CLUB			Forfait : 50.00 €	11 adhérents	Forfait : 50.00 €	10 adhérents
LA PREVENTION ROUTIERE			<i>Provision de 50.00 € MANDATEE</i>	Pas de document reçu en mairie	150.00 €	Documents reçus en mairie
AMF Association des maires de France			471.71 €	Documents reçus en mairie	414.16 €	Documents reçus en mairie
LA MARQUISE DOUDEVILLAISE					0 €	Pas de document reçu en mairie
A3DE					0 €	Ne souhaite pas de subvention communale
JOKKER ENDAM					0 €	Pas de document reçu en mairie
U.C.A.D					30.00 € par 45 commerçants = 1 350.00 euros 1 000.00 euros pour le lancement de l'association 2 350.00 euros	
S.P.A					300.00 euros	
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE					5 650.00 euros	
TOTAL	27 838.34 euros		31 012.09 euros		36 257.31 euros	

	Subventions 2009	Observations 2009	Subventions 2010	Observations 2010
USD	28.15 € par licencié 7 290.85 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 11 290.85 €	259 licenciés	28.15 € par licencié 6 699.70 € Forfait frais d'arbitrage : 4 000.00 € 10 699.70 €	238 licenciés
HAND-BALL	22.00 € par licencié 2 926.00 € 2 300 € forfait frais d'arbitrage 5 226.00 €	133 licenciés	22.00 € par licencié 2 904.00 € 2 300.00 € forfait frais d'arbitrage subv excep (minibus 276) : 8 000.00 € 13 204.00 €	132 licenciés
BADMINTON	16.00 € par adhérents 528.00 €	33 adhérents	16.00 € par adhérents 720.00 €	45 adhérents
CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 176.00 € 1 176.00 €	8 adhérents doudevillais	1 000.00 € pour le Tour du Pays de Caux 22 € par adhérents 132.00 € 1 132.00 €	6 adhérents doudevillais
VELO CLUB DOUDEVIL'LIN	16.00 € par adhérents 400.00 €	25 licenciés	16.00 € par adhérents 368.00 €	23 licenciés
LES COUREURS DU LIN	16.00 € par adhérents 256.00 €	16 Licenciés	16.00 € par adhérents 192.00 €	12 Licenciés

BOXE AMERICAINE	8.00 € par adhérents 272.00 €	34 adhérents	8.00 € par adhérents 224.00 €	28 adhérents
CLUB PETANQUEUX	8.00 € par adhérent 192.00 €	24 adhérents	8.00 € par adhérent 176.00 €	22 adhérents
DOUDEVILLE ACCUEIL ECHECS	8.00 € par adhérent 216.00 €	27 licenciés	8.00 € par adhérent 152.00 €	19 licenciés
LES DRAGONFLY	16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents	16.00 € par adhérent 880.00 €	55 adhérents
JUDO CLUB	16.00 € par adhérent 560.00 €	35 adhérents	16.00 € par adhérent 656.00 €	41 adhérents
TENNIS CLUB	Pas de document comptable remis en Mairie au mandatement des subventions Montant Subv annulée 560.00 €			
TOTAL	21 332.85 euros		28 403.70 euros	

	Subventions 2008	Observations 2008	Subventions 2009	Observations 2009	Subventions 2010	Observations 2010
ECOLE SAINTE MARIE	Nbre de primaires: 26 26 x 696.63 € = 18 112.38 € Nbre maternelles: 17 17 x 998.84 € = 16 980.28 € Montant Subv : 35 092.66 €	Documents reçus en mairie	Nbre de primaires : 24 24 x 848.12 € = 20 354.88 € Nbre maternelles : 11 11 x 1 215.28 € = 13 368.08 € Montant Subv : 33 722.96 €	Documents reçus en mairie	Nbre de primaires: 23 23 x 858.06 € = 19 735.38 € Nbre maternelles: 8 8 x 1 208.01 € = 9 664.08 € Montant Subv : 29 399.46 €	Documents reçus en mairie
CLASSE DECOUVERTE Ecole Breton	162 x 32.01 € 5 185.62 €	Documents reçus en mairie	139 x 32.01 € 4 449.39 €	DOCUMENTS RECUS EN MAIRIE	132 x 33.00 € 4 356.00 €	Documents reçus en mairie
CLASSE DECOUVERTE Ecole St Marie	26 x 32.01 € 832.26 €	Documents reçus en mairie	24 x 32.01 € 768.24 €	Documents reçus en mairie	23 x 33.00 € 759.00 €	Documents reçus en mairie
COOP. ECOLE MATERNELLE	Voyages + sortie cult 143 x 10.70 € 1 530.10 € Fêtes de Noël 143 x 7.70 € 1 101.11 € 2 631.20 €	Documents reçus en mairie	Voyages + sortie cult 145 x 10.70 € 1 551.50 € Fêtes de Noël 158 x 8.00 € 1 264.00 € 2 815.50 €	DOCUMENTS RECUS EN MAIRIE	Voyages + sortie cult 143 x 11.00 € 1 573.00 € Fêtes de Noël 143 x 8.00 € 1 144.00 € 2 717.00 €	Documents reçus en mairie
COOP. ECOLE PRIMAIRE	Voyages + Sortie cult 266 x 10.70 € 2 846.20 € Fêtes de Noël 266 x 4.50 € 1 197.00 € 4 043.20 €	Documents reçus en mairie	Voyages + Sortie cult 254 x 10.70 € 2 717.80 € Fêtes de Noël 254 x 5.00 € 1 270.00 € 3 987.80 €	DOCUMENTS RECUS EN MAIRIE	Voyages + Sortie cult 240 x 11.00 € 2 640.00 € Fêtes de Noël 240 x 6.50 € 1 560.00 € 4 200.00 €	Documents reçus en mairie

VIE SCOLAIRE : 41 431.46 euros (45 743.89 € en 2009)
ASSOCIATIONS : 36 257.31 euros (31 480.09 € en 2009)
ASSOCIATIONS SPORTIVES : 28 403.70 euros (21 332.85 € en 2009)

TOTAL : 106 092.47 euros (98 556.83 € en 2009)
Inscription au budget primitif 2010 : 107 000.00 euros

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le montant alloué aux subventions communales 2010 (107 000.00 euros à l'article 6574) ainsi que la répartition proposée plus haut dans la délibération.

Présents : 20

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 23

Contre : 0

B) CONTRIBUTIONS DIRECTES 2010 :

	Base imposition 2009	Taux 2009	Produit fiscal 2009	Base imposition 2010	Taux 2010	Produit fiscal attendu 2010
Taxe Habitation	1 936 000.00	15.98	309 373.00	1 978 000.00	15.98	316 084.00
Taxe Foncière (bâti)	1 489 000.00	37.86	563 735.00	1 558 000.00	37.86	589 859.00
Taxe Foncière (non bâti)	93 200.00	82.90	77 263.00	93 600.00	82.90	77 594.00
Taxe Professionnelle	801 100.00	15.36	123 049.00		15.36	127 181.00
PRODUIT FISCAL			1 073 420.00			1 110 718.00

Les allocations compensatrices sont les suivantes :

Taxe d'Habitation : 41 302.00 euros

Taxe Foncière : 20 399.00 euros

Taxe Professionnelle : 15 190.00 euros

Total : 76 891.00 euros (rappel 2009 : 80 849.00 euros)

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU rappelle que la commune est toujours en période probatoire en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de notre budget ville. Ce budget primitif sera transmis à Monsieur le Préfet puis à la Chambre Régionale des Comptes, pour avis.

M. DURÉCU rappelle que les contraintes budgétaires restent « incontournables » :

- Réduire le déficit de gestion
- Equilibrer la section d'investissement
- Stabiliser le niveau déjà élevé de la dette communale (1 300.00 euros/habitant)
- Maîtriser les charges de fonctionnement
- Permettre, malgré les restrictions budgétaires, le bon fonctionnement des services municipaux et poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents

M. MALANDRIN prend la parole pour faire une déclaration préalable dont il demande qu'elle soit annexée au compte-rendu de la séance du Conseil Municipal.

Suite à la lecture de cette lettre, M. PERCHE rappelle que l'objectif budgétaire à poursuivre est la résorption du déficit.

Il précise que la nouvelle municipalité ne souhaitait pas une augmentation aussi forte de la fiscalité locale : elle est le résultat d'un déficit créé par l'ancienne majorité, qui semble oublier le niveau de ce déficit.

M. LOSSON ajoute que la durée des trois années a été décidée par la Préfecture, ainsi que le taux d'augmentation des taxes communales à hauteur de 60 %. Cette mesure a été assortie d'une surveillance des charges de Personnel et de certains postes de dépenses, « fêtes et cérémonies » notamment.

M. GEMEY répond que les trois années mentionnées sont directement sorties des conclusions de l'audit financier, avant même la décision de la Préfecture. Lors de la première commission des finances de la nouvelle municipalité, cette durée d'apurement était déjà évoquée.

M. PERCHE ajoute qu'il est normal que la Municipalité ait des projets, en début de mandat, et que trois années d'apurement budgétaire représentent une durée « acceptable » pour envisager ensuite des investissements. Par contre, M. PERCHE réaffirme que le taux d'augmentation de 60 % des impôts locaux a bel et bien été fixé par la Préfecture, après avis de la Chambre Régionale des Comptes.

M. DURÉCU est surpris par les propos tenus par les membres de l'opposition municipale, qui oublie facilement ses responsabilités antérieures.

M. LOSSON demande que soit inscrit au compte rendu du Conseil que si la majorité municipale a des projets en début de mandat, ce n'était peut être pas le cas de l'opposition municipale.

M. GEMEY ajoute que la présentation d'un budget primitif en déséquilibre amène naturellement la Préfecture à imposer une augmentation de la fiscalité.

M. FORTIN pense qu'il y a pas eu d'efforts particuliers en terme d'économies budgétaires sur la section de fonctionnement.

M. PERCHE souligne que la résorption du déficit est le résultat d'un travail continu de la nouvelle municipalité et qu'il ne s'est pas fait tout seul.

M. MOGIS rappelle que les dépenses en « Fêtes et Cérémonies » ont été divisés par deux.

M. DURÉCU ajoute que l'incidence de la fiscalité n'est effective que sur les exercices budgétaires 2009 et 2010.

M. FORTIN remarque qu'en prenant la somme de tous les budgets annexes, il apparaît un excédent budgétaire.

M. DURÉCU précise que l'excédent comptable des budgets annexes et le déficit de gestion qui relève de la notion de trésorerie sont deux notions distinctes.

M. PERCHE répond qu'il faut dorénavant respecter les procédures financières à la lettre et ne plus régler les dépenses émanant du budget « ville » avec les excédents des budgets annexes.

M. DURÉCU propose à l'assemblée délibérante de maintenir le taux des quatre taxes pour l'année 2010.

Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre décident de fixer le taux des taxes locales comme suit :

	Taux 2009	Taux 2010
Taxe Habitation	15.98	15.98
Taxe Foncière (bâti)	37.86	37.86
Taxe Foncière (non bâti)	82.90	82.90
Taxe Professionnelle	15.36	15.36

Présents : 20

Exprimés : 23

Abstentions : 0

Pour : 12

Contre : 11

C) VOTE DU BUDGET VILLE 2010 :

Le budget primitif 2010 de la Commune s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : **2 722 988.00 Euros.**

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent ainsi :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2010 Montants proposés en Euros
023	Virement à la section d'investissement	482 029.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
011	Charges à caractère général	672 992.00
012	Charges de Personnel	1 165 300.00
014	Atténuation de produits	4 127.00
65	Autres charges de gestion courante	302 340.00
66	Charges financières	93 000.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
Total des dépenses de fonctionnement		2 722 988.00

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	Budget 2010 Montants proposés en Euros
70	Produits des services domaniaux	94 000.00
73	Impôts et Taxes	1 166 718.00
74	Dotations subventions participations	1 321 270.00
75	Autres produits de gestion courante	95 000.00
013	Atténuation de charges	45 000.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
Total des recettes de fonctionnement		2 722 988.00

Les recettes et les dépenses d'investissement se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
21-23	Opérations d'équipement	10 846.00	458 529.45	469375.45
16	Emprunts		170 000.00	170 000.00
Dépenses exercice 2010				639 375.45
001	Déficit d'investissement reporté		1 627 875.53	1 627 875.53
Total des dépenses d'investissement		10 846.00	2 256404.98	2 267 250.98

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	R.A.R	Propositions nouvelles	TOTAL
13	Subventions d'investissement		27 420.46	27420.46
10	Dotations, fonds et réserves		133 563.23	133 563.23
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		883 354.49	883 354.49
23	Immobilisation en cours		23 824.01	23 824.01
024	Produits des cessions	177 000.00	105 091.00	282 091.00
021	Virement de la section de fonctionnement		482 029.00	482 029.00
Total des recettes d'investissement		177 000.00	1 655 282.19	1 832 282.19

La section d'investissement est déficitaire à hauteur de : 434 968.79 euros

Présentation du budget primitif de l'exercice 2010, établi en conformité avec la nomenclature de la comptabilité M 14 (classement par nature) :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	2 722 988.00	2 722 988.00

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 267 250.98	1 832 282.19
Restes à réaliser	10 846.00	177 000.00
Propositions 2010	628 529.45	1 655 282.19
Résultat reporté	1 627 875.53	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour et 11 voix contre adoptent le budget primitif « ville » 2010.

10) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2010 :

Le budget primitif Assainissement 2010 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à un montant de : 787 354.76 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de : 655 242.98 Euros.

Les recettes et les dépenses d'exploitation se présentent comme suit :

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
023	Virement à la section d'investissement	592 402.02
615	Entretien et réparations	300.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 077.99
66112	Intérêts rattachement des ICNE	31 039.15
6711	Intérêts moratoires	70 000.00
6811	Dotations aux amortissements	52 535.60
Total	Dépenses de fonctionnement	787 354.76

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
002	Excédent d'exploitation reporté	616 043.00
70128	Autres taxes et redevances	18 000.00
7061	Redevances d'assainissement collectif	100 000.00
777	Quote part des subventions d'inv. virée	53 311.76
Total des recettes de fonctionnement		787 354.76

Le détail des chapitres se trouve dans la proposition de budget ci-joint.

Recettes et dépenses d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2010
1391	Subventions d'équipements	53 311.76
1641	Emprunts et dettes	28 581.95
2762	Autres créances immobilisées	48 085.23
2315	Installations techniques	571 124.13
Total		701 103.07
Articles	Libellé	Budget 2010
001	Excédent antérieur reporté	305 674.67
021	Virement de la section d'expl.	592 402.02
131	Subventions d'équipement	294 592.00
203	Frais d'études	14 971.30
238	Créances s/ transfert droit TVA	48 085.23
2315	Installations techniques	48 085.23
28	Amortis des immobilisations	52 535.60
Total		1 356 346.05

Vote du Conseil Municipal :

M. FORTIN s'étonne de ne pas voir une baisse de la surtaxe « assainissement » et une augmentation de la surtaxe « eau ».

M. PERCHE répond que le budget « assainissement » n'est pas aussi excédentaire qu'il n'y paraît : encore faut-il intégrer le remboursement des emprunts qui ont été contractés pour la reconstruction de la station d'épuration.

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour et 11 abstentions adoptent le budget primitif « assainissement » 2010.

11) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF EAU 2010 :

Le budget primitif Eau 2010 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à 118 707.00 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 171 140.28 Euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
6161	Primes Assurances	6 994.00
605	Achats d'eau	103 234.45
6811	Dotations aux amortissements	8 478.55
Total		118 707.00

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
002	Excédent antérieur de fonctionnement	88 706.63
7012	Redevances d'eau	30 000.37
Total		118 707.00

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2010
203	Frais d'études, de recherches	1 265.18
2762	Autres créances immo.	2659.59
2315	Installations	16 228.92
Total		20 153.69
Articles	Libellé	Budget 2010
001	Excédent antérieur reporté	174 782.38
131	Subventions d'équipements	2 713.86
2315	Créances s/ transfert D tva	2659.59
2762	installations	2659.59
28	Amortissement des immo.	8 478.55
Total		191 293.97

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal par 12 voix pour et 11 voix contre adoptent le budget primitif « eau » 2010.

12) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF CENTRE DE TRI 2010 :

La section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 2 936.71 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 212 354.87 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
658	Charges diverses de gestion COU	5.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 500.31
63512	Taxes foncières	7 624.00
Total		21 129.31

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
752	Revenus des immeubles	16 437.02
758	Produits de gestion courante	7 629.00
Total		24 066.02

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2010
1641	Emprunts	11 012.14
Total		11 012.14
Articles	Libellé	Budget 2010
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	694.47
001	Excédent section invest. reporté	222 672.54
Total		223 367.01

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget primitif « centre de tri » 2010.

13) PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT BOIS BAUCHER 2010:

Le budget primitif du lotissement Bois Baucher 2010 s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à 248 628.19 euros.

La section d'investissement est excédentaire pour un montant de 176 061.91 euros.

Dépenses d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
658	Charge diverse de gestion courante	3.00
60	Achats et frais	49 038.72
71355	Variation de stocks	188 586.47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000.00
Total		248 628.19

Recettes d'exploitation :

Articles	Libellé	Budget 2010
7015	Ventes de terrains aménagés	188 586.47
796	Transfert de charges	11 000.00
758	Produits divers de gestion courante	3.00
71355	Variation de stocks	49 038.72
Total		248 628.19

Dépenses et recettes d'investissement :

Articles	Libellé	Budget 2010
3555	Terrains aménagés	49 038.72
1641	Emprunts	12 680.00
Total		61 718.72
Articles	Libellé	Budget 2010
001	Excédent section invest. reporté	49 194.16
3555	Terrains aménagés	188 586.47
Total		237 780.63

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le budget primitif « lotissement Bois Baucher » 2010.

14) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Les membres du Conseil Municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès du Département, de la Région, de l'agence de l'eau et de tout autre financeur pour les travaux et achats (prévus dans les dépenses d'investissement des budgets 2010) suivants :

- Travaux de plomberie des WC publics, de couverture et de menuiseries extérieures de l'école Breton, de climatisation de la Mairie.
- Travaux de sécurité : ralentisseurs, radar pédagogique, accotement, signalisation verticale et horizontale
- Recensement des cavités souterraines
- Renforcement en eau potable

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à effectuer des demandes de subventions auprès du Département, de la Région, de l'agence de l'eau et de tout autre financeur pour les travaux et achats (prévus dans les dépenses d'investissement des budgets 2010) suivants :

- Travaux de plomberie des WC publics, de couverture et de menuiseries extérieures de l'école Breton, de climatisation de la Mairie.
- Travaux de sécurité : ralentisseurs, radar pédagogique, accotement, signalisation verticale et horizontale
- Recensement des cavités souterraines
- Renforcement en eau potable

15) QUESTIONS DIVERSES :

Mme CURDEL demande ce qu'il en est des rumeurs de fermeture de la maison de retraite.

M. DURÉCU précise que le dossier auquel il est aujourd'hui confronté est complexe et ce pour différentes raisons :

En premier lieu il est dommageable que le projet de 2006 ait été gelé à l'époque. En effet les opportunités d'alors et le contexte étaient, semble-t-il, différents. Aujourd'hui l'extension et la restructuration des structures voisines (Fauville, Grainville, Yvetot) obligent à une nouvelle approche.

S'agissant de la mise en conformité de L'EHPAD pour garantir la sécurité des personnels et des résidents, celle-ci ne peut-être repoussée indéfiniment. De même l'aspect humanisation de la structure ne doit pas être éludé

L'accueil des personnes âgées dépendantes est effectivement une vraie question de société pour les années à venir. Dans ce domaine, l'approche doit être à la fois prospective et complémentaire.

La dimension économique avec l'enjeu sur l'emploi est tout aussi primordiale et ne laisse indifférent personne.

En conclusion, M. DURÉCU tient à préciser que des discussions sont en cours avec le Conseil Général et qu'aucune décision structurante n'a encore été prise sur le devenir la structure de Doudeville.

M. MALANDRIN informe les membres du Conseil Municipal qu'il a eu un entretien avec les services administratifs du Conseil Général et qu'il a envoyé une lettre au Président du Conseil Général afin qu'il puisse se pencher sur ce dossier. La maison de retraite de Doudeville représente une trentaine d'emplois et a un rayonnement cantonal.

M. MALANDRIN précise que le taux de remplissage de la maison de retraite est supérieur aux journées prévues par le Département et que plus de 50 % des pensionnaires sont originaires du canton.

M. GEMEY craint qu'un avis défavorable de la prochaine commission de sécurité pourrait entraîner la fermeture de cet établissement.

M. FORTIN ajoute qu'il serait souhaitable d'engager des démarches auprès du Conseil Général et que le Conseil Municipal se positionne au travers d'une délibération.

M. MALANDRIN suggère que la Municipalité devrait envoyer une lettre au Conseil Général pour tenter de « sauver » la trentaine d'emplois de la maison de retraite.

M. MOGIS ajoute qu'il faudrait que toutes les communes du canton se mobilisent pour l'avenir de la maison de retraite.

M. GEMEY demande où en est l'avancement du marquage au sol des places '15 minutes ».

M. ORANGE lui répond qu'il attendait le conseil municipal vote l'inscription de ces travaux au budget primitif. En ce qui concerne le marquage des places relevant de la D.D.I, les services de l'équipement ont été informés pour qu'ils puissent intervenir au plus tôt.

M. GEMEY signale de nombreuses déjections canines sur le petit terrain de football, utilisé par les enfants du club de football.

M. ORANGE lui répond que la pose de panneaux peut être une solution mais qu'elle ne sera pas suffisante face au manque de civisme de certains propriétaires de chiens.

M. MALANDRIN s'inquiète de désordres à la R.P.A, suite à l'arrivée de nouveaux locataires, responsables de troubles du voisinage et qui ne respecteraient pas la tranquillité des résidents.

M. DURÉCU précise que des démarches ont déjà été entreprises auprès de LOGEAL, afin que cette société puisse entreprendre des mesures coercitives nécessaires à l'encontre des personnes à l'origine de ces nuisances.

Mme FICET ajoute que les demandes de location des logements appartenant à des bailleurs sociaux doivent être adressées à la mairie pour avis, avant l'attribution définitive. Par contre, en ce qui concerne les personnes qui troublent actuellement la quiétude de la R.P.A, l'attribution de leur logement n'a pas été instruite par les services de la mairie.

Mme FICET tient à remercier les bénévoles qui ont participé à la collecte de la banque alimentaire, en particulier M. Charles LEBORGNE pour son implication constante dans cette association.

Par contre, elle regrette que l'article paru dans le courrier cauchois et appelant à la mobilisation des bénéficiaires, des bénévoles ou des Elus du canton pour cette collecte, n'ait pas suscité plus d'élans de solidarité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée

au mardi 04 mai 2010, à 18h30.